

Bulletin

ARBONNE
LA FORÊT

BULLETIN MUNICIPAL
HIVER 2020/2021

Edito.....p. 02

Travaux.....p. 03

Sécurité.....p. 03

Environnement.....p. 04

Urbanisme.....p. 06

Seniors.....p. 08

Enfance/Jeunesse ..p. 09

Communicationp. 09

Etat-civil.....p. 09

Vie locale.....p. 10

Patrimoine.....p. 11



Photo : © Olivier GUYADER

arbonnelaforet.fr

Facebook
[mairiearbonnelaforet](https://www.facebook.com/mairiearbonnelaforet)

01 60 66 44 16

mairie.arbonnelaforet@wanadoo.fr

EDITO



Chères Arbonnaises, Cher Arbonnais,

L'épidémie de Covid 19 a bouleversé nos vies depuis le printemps dernier. Nous avons dû rapidement changer nos habitudes de vie et de travail.

Malgré les contraintes liées à cette situation sanitaire, l'équipe municipale, soucieuse de mettre en œuvre son projet de mandat, s'adapte, innove, met en place de nouveaux modes de travail, et trouve des solutions pour avancer dans la gestion des dossiers. Au-delà du bulletin municipal et du site internet, de nouveaux moyens de communication ont été mis en place (page Facebook, lettre numérique, réunions en visioconférence). Nous sommes déterminés, malgré le contexte, à honorer les engagements que nous avons pris pour vous et pour la commune.

Les actions ont démarré ou ont été poursuivies sur bon nombre de dossiers :

- la réfection de l'église sera achevée fin janvier 2021,
- des travaux pour la sécurité de tous ont été entrepris,
- des aménagements ont été réalisés pour faciliter et égayer notre quotidien (conteneurs, espaces verts, décorations de Noël).

Vous trouverez dans ce bulletin le détail de ces actions.

L'année 2021 verra :

- l'ouverture du commerce participatif,
- le plan pluriannuel de réfection des chemins,
- l'étude sur l'aménagement de la D409,
- la gestion de l'éclairage public nocturne : nous lançons avec ce bulletin une consultation auprès des habitants, votre avis est important, il nourrira nos réflexions.

Les conclusions et les projets d'aménagements retenus seront communiqués sur les différents supports de diffusion.

Nous restons plus que jamais mobilisés et à votre écoute. Restons vigilants et protégeons nous, c'est la meilleure réponse à fournir pour continuer à vivre normalement.

Je vous adresse mes vœux les plus sincères, que 2021 soit pour vous et vos proches une année pleine de bonheur et de réussite.

Bien fidèlement à vous.

Anthony VAUTIER



Point d'apport volontaire enterré - Rue Neuve



Cérémonie commémorative du 11 novembre



Moment d'échanges avec les élèves de CE2 - CM1 - CM2

Bulletin Arbonne-la-Forêt | hiver 2020/2021

Directeur de publication : Anthony VAUTIER

Rédaction : Anthony VAUTIER, Laurence AYRAULT, Nicolas GALLOT, Jérémy CHARBONNEAU, Françoise PAPOT, Isabelle PAUTREL

Maquette : Aurélie MATHIEU

Photos : Mairie Arbonne-la-Forêt, Pixabay

Impression : SARL Imprimerie Objectif
66 route de Paris,
77930 Chailly-en-Bière

Imprimé à 500 exemplaires



Certifié PEFC

Ce produit est issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées.

pefc-france.org

TRAVAUX

CE QUI A ÉTÉ RÉALISÉ

◆ **Les travaux de l'église** ont été suivis avec beaucoup de rigueur par Louis Taboga, ils seront terminés début 2021. L'église est ainsi rénovée selon les contraintes imposées par les Bâtiments de France. Le budget reste maîtrisé, malgré un léger dépassement (22 000 €) en raison de l'arrêt du chantier pendant le premier confinement (location des échafaudages plus longue) et de quelques mauvaises surprises sur la maçonnerie, mais en dessous des provisions passées. Coût total : 296 000 €
Aides et subventions : 33%.

◆ **Les travaux initiés en 2019** ont tous été réceptionnés : huisseries de l'école maternelle, bornes incendie... Les travaux courants ont été assurés (chauffage salle René Lefèvre, voirie...).

LES PROJETS À VENIR

◆ Les réfections du toit du lavoir et de la sortie de secours de l'école élémentaire seront réalisées début 2021, avec un financement à 50% par le fonds de concours de la Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau.

◆ D'autres travaux sont en attente de devis et seront discutés en conseil municipal. Les priorités 2021 seront la rénovation des fenêtres de l'école élémentaire, l'aménagement du local pour le commerce participatif et la réfection des chemins avec un plan pluriannuel d'entretien. Des études sur l'écoulement des eaux (et des bassins de rétention) dans certains secteurs seront également conduites. (Responsables : Louis Taboga et Pascal Gigot)



SÉCURITÉ

Installation d'un défibrillateur

Un défibrillateur automatique externe (DAE) sera installé début janvier près de la salle René Lefèvre pour répondre à une obligation réglementaire concernant ce type d'établissement recevant du public mais également pour permettre à chacun de bénéficier de l'aide de ce dispositif médical qui aide à la réanimation de victimes d'arrêt cardiaque.

Accompagné d'un massage cardiaque, le défibrillateur contribue à augmenter significativement les chances de survie en attendant l'arrivée des secours d'urgence. C'est pour cela qu'il a été installé à l'extérieur de la salle, accessible à tous depuis la place du village, dans un boîtier ventilé et chauffé.

Il n'est pas nécessaire d'avoir suivi une formation pour utiliser un défibrillateur de ce type : l'appareil est doté d'une aide vocale (français/anglais) et d'un écran vidéo guidant l'utilisateur. Après un diagnostic, c'est l'appareil qui décide de la nécessité de délivrer le choc électrique ou pas.

Pour autant, nous souhaitons accompagner l'installation de ce défibrillateur avec des formations aux gestes qui sauvent qui incluent la manipulation du défibrillateur et le massage cardiaque. En raison de la crise sanitaire, les premières sessions sont organisées pour les membres du personnel communal et quelques élus ; celles prévues pour les habitants sont reportées en 2021. (Dossier suivi par Nicolas Gallot et Johnny Nanty)

En bref...

◆ Suite à un nouvel accident sur la **D409 et des contraintes de sécurité** évoquées dans l'étude d'autorisation d'urbanisme par les services de l'Etat, des contacts ont été pris avec le Département afin d'améliorer la sécurité des usagers de cet axe. La réunion a été reportée en 2021, en raison de la crise de la COVID-19. Le conseil municipal suivra ce dossier prioritaire pour trouver des solutions le plus tôt possible.

◆ **Vidéoprotection** : Une étude sera menée en 2021. Il est prévu de protéger les abords du lavoir.

ENVIRONNEMENT...

Éclairage public : faut-il éteindre les lumières la nuit ?

Notre programme prévoyait d'interroger les Arbonnais.es sur le sujet avant toute décision. La question devient urgente. Le Parc Naturel Régional du Gâtinais Français a publié un communiqué de presse en novembre 2020 indiquant que 68 des 69 communes du Parc ont procédé à l'extinction de l'éclairage public pendant 5 à 8 heures par nuit.

- ◆ 27 communes éteignent l'éclairage public 5 heures par nuit et complètement de mi-mai à mi-août.
- ◆ 39 communes éteignent 5 heures par nuit, en conservant des plages horaires en été.
- ◆ 2 Communes sont en expérimentation.

Arbonne-la-Forêt est la seule commune à ne pas procéder à cette extinction. Nous souhaitons consulter les habitants et avoir votre avis avant de prendre une décision. Chaque personne peut participer à cette consultation, les jeunes adolescents également.

Pourquoi faut-il ou ne faut-il pas couper l'éclairage public ?



PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ

La lumière a soit un effet attractif qui désoriente ou tue certaines espèces (les insectes, au bout de 2 ans peuvent être éliminés dans un rayon de 200 m autour d'un point lumineux), soit un effet répulsif (chauves-souris, hérissons...) créant une barrière artificielle et morcelant certains habitats. Eteindre les lumières favorise le développement des chauves-souris, des insectes, des verres luisants, des lucioles et de certains mammifères.

La nuit noire permet aux oiseaux migrateurs de mieux s'orienter sans être perturbés par les lumières qui dévient leurs trajectoires.

La végétation a besoin des alternances jour / nuit pour se régénérer. La lumière perturbe la floraison, avance le bourgeonnement et retarde la chute des feuilles.



IMPACT SUR LA SANTÉ

Le cycle de production de la mélatonine peut être perturbé par la lumière nocturne, pouvant entraîner des troubles du sommeil, parfois la dépression, la prise de poids ou des cancers. Cela concerne surtout les personnes dont les habitations sont situées près des lampadaires.



OBSERVER LE CIEL

La beauté du ciel étoilé a été reconnue par l'ONU en 2010, comme « Patrimoine commun de l'humanité ».



BAISSER LA CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE

Le réchauffement climatique nous oblige à mettre en place toutes les mesures pour baisser la consommation énergétique, les particuliers comme les communes. L'éclairage public en fait partie.



FAIRE DES ÉCONOMIES BUDGÉTAIRES

Les dépenses de la commune pour l'éclairage public sont de 22 500 € par an, en hausse de 2 à 5% selon les années.

L'extinction de 1h00 à 6h00 du matin permettrait une économie d'environ 30%, soit plus de 6 000 € par an. Une extinction supplémentaire en été (mi-mai à mi-août) permettrait une économie globale d'environ 50%, soit 11 000 €.

Cependant, ces économies ne sont qu'une estimation, il n'est pas possible à ce stade de mesurer l'énergie supplémentaire nécessaire pour rallumer l'éclairage le matin, les investissements peut-être nécessaires sur les horloges et l'usure des installations provoquée par ce double allumage quotidien.

Le PNR du Gâtinais conditionne ses aides et subventions aux communes à l'extinction de l'éclairage public à au moins 5 heures par nuit.





LA RESPONSABILITÉ DU MAIRE EST-ELLE ENGAGÉE ?

« Le Maire a pour mission de veiller à la sûreté, et la commodité du passage dans les rues, quais, places et voies publiques, ce qui comprend notamment l'éclairage. » (Art. L 2212-2, 1^{ère} du Code Général des Collectivités Territoriales). « Le défaut ou l'insuffisance des éclairages publics est susceptible d'engager la responsabilité conjointe de la collectivité gestionnaire de la voirie pour défaut d'entretien normal de l'ouvrage et celle de la commune du fait de la carence de la police du Maire » (Conseil d'Etat, 2 mai 1990, n° 58827).

Mais, aucune disposition législative ou réglementaire n'impose aux collectivités territoriales une obligation générale et absolue d'éclairage de l'ensemble des voies de communication.

Une réponse ministérielle préconise que le Maire obtienne l'accord du département afin par exemple de diminuer l'éclairage des voies départementales qui traversent la commune (Réponse ministérielle, n° 02401, JOANQ, 2 mai 2013, page 1428).

L'entretien des ouvrages publics tels que les voies publiques nécessite une signalisation suffisante d'un danger anormal (chaussée en mauvais état, virage dangereux). L'éclairage public constitue l'un des moyens de signaler certains dangers. Le juge administratif examine en effet en fonction du cas d'espèce, si l'absence ou l'insuffisance d'éclairage public est constitutive d'une carence de l'autorité de police et est à l'origine d'un dommage susceptible d'engager la responsabilité de la commune.

Sources : <http://www.cdmf-avocats.fr/extinction-nocturne-responsabilites-du-maire/>

Au vu de ces responsabilités qui incombent au Maire, celui-ci aura la décision finale en matière de réduction de l'éclairage nocturne à Arbonne-la-Forêt. Le sondage n'est que consultatif. Les conseillers municipaux ont des avis partagés.



LA SÉCURITÉ DES PIÉTONS SERA-T-ELLE ASSURÉE ?

Combien sont-ils à circuler dans Arbonne-la-Forêt entre 1h00 et 6h00 du matin ? Leur sécurité risque de ne plus être tout à fait assurée, en raison de la configuration du village : absence de trottoirs, bas-côtés en herbe, trous, circulation... Ils sont peut-être peu nombreux, mais un seul accident serait dramatique...



LE SENTIMENT D'INSÉCURITÉ EST-IL JUSTIFIÉ ?

80% des cambriolages ont lieu dans la journée. Il semble que dans les villes qui ont fait le choix de l'extinction, il n'y ait pas plus de cambriolages la nuit (les cambrioleurs sont plus repérables avec une lampe de poche) et une réduction du tapage nocturne a pu être observée. Mais aucune étude exhaustive n'est rendue disponible.



LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE EST-ELLE MAINTENUE ?

Il n'y a pas d'études disponibles en milieu rural sur le sujet. Selon les observations, les conducteurs lèveraient le pied en l'absence d'éclairage, réduisant ainsi les risques d'accident. La présence de la D409 dans le village, pose question et l'avis de la DDT sera nécessaire.



L'ARGENT AURAIT-IL ÉTÉ GASPILLÉ ?

En 1999, la commune a contracté un emprunt de 335 000 € pour procéder à l'enfouissement des réseaux électriques rues Saint-Roch et Saint-Sébastien. Il reste à rembourser 150 000 €.

Nous vous proposons UN SONDAGE

Dépôt des questionnaires ci-joint

Dans la boîte à lettres de la mairie avant le 20 janvier 2021

Éclairage public : que dit la réglementation ?

Les pouvoirs publics ont pour objectif de réduire la pollution lumineuse, suite à la loi Grenelle 2, différents décrets sont parus au JO. Les textes sont précis pour le patrimoine, les parcs et les jardins publics, mais pas pour l'éclairage public au moyen des réverbères.

Des caractéristiques techniques et des valeurs seuil ont été définies (intensité lumineuse, répartition du flux lumineux sur une surface donnée, température de couleurs, date de mise en fonction, puissance électrique...) dans ou hors des agglomérations. Chaque gestionnaire de parc de luminaires doit prouver la mise en conformité des installations.

Références : arrêté du 27 décembre 2018 relatif à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses ; arrêté du 27 décembre 2018 fixant la liste et le périmètre des sites d'observation astronomique exceptionnels en application de l'article R. 583-4 du code de l'environnement, JO du 28 décembre 2018, textes n° 17 et 18.

◆ LES AUTRES SOLUTIONS

- Le système actuel ne permet a priori pas de différencier les secteurs pour n'éclairer que certaines zones du village. Une étude serait nécessaire pour évaluer le coût d'une telle modification.

- De nombreuses ampoules ont été changées ces dernières années pour avoir une lumière plus douce et une moindre consommation.

- L'installation de lumière avec détecteur de présence est coûteuse et longue à mettre en place. Elle pourra cependant être également étudiée ultérieurement.

- Un projet est à l'étude avec la société Citeclaire qui propose des lampes à faible consommation et un éclairage plus doux ne perturbant pas la vie des animaux. Un investissement serait à prévoir, environ 85 € HT par lampe sans la pose. Il y a 355 lampadaires dans le village.

◆ TRAVAUX À PRÉVOIR SI LA DÉCISION ÉTAIT PRISE D'ÉTEINDRE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

- Ils sont conditionnés par l'avis du Département

- Entrées du village : signalisation et marquage au sol

- Rond-Point de Milly : signalisation

- Piétons : peinture réfléchissante sur les passages piétons (et aménagement de certaines zones ?)

URBANISME

◆ Suite à l'action en justice intentée par l'Association « Vivre ensemble en lisière de forêt », le Tribunal administratif de Melun a décidé que « *Le règlement du plan local d'urbanisme d'Arbonne-la-Forêt, tel qu'il résulte de la délibération n°2018-061 du 29 mars 2018 du conseil communautaire de la communauté d'agglomération du pays de Fontainebleau, est annulé en tant qu'il fixe une limite d'emprise au sol des constructions par unité foncière de 5% en secteur UBa et de 10% en secteurs Aa et Na.* » (Art. 1 du jugement)

La commune a pris contact avec les différents intervenants (CAPF, Préfecture...). Selon la DDT « La commune peut engager soit une procédure de modification de droit commun (art. L153-41 à L153-43), si elle décide d'augmenter de plus de 20% de droit à construire dans la zone concernée, dans le cas contraire une procédure de modification simplifiée (L. 153-45 à L153-48) devra être engagée. »

Des discussions sont en cours avec l'Association « Vivre ensemble en lisière de forêt » et la CAPF pour trouver des solutions rapidement. Les habitants seront informés ultérieurement sur les modalités de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

◆ Une quarantaine de dossiers d'urbanisme ont été traités par la Commission urbanisme depuis le mois de mai.

Interdiction de brûler les déchets verts

Brûler des déchets verts, surtout s'ils sont humides, dégage des substances toxiques pour les êtres humains et l'environnement (des particules fines notamment). Par exemple, brûler 50 kg de végétaux à l'air libre émet autant de particules fines que rouler pendant 14 000 km avec une voiture à essence neuve. Il faut également tenir compte des possibles troubles de voisinage (odeurs ou fumées) et des risques d'incendie, tout particulièrement dans le périmètre de la forêt de protection de Fontainebleau. **Le brûlage des déchets verts est interdit à Arbonne-la-Forêt.**

Service ALLO DÉCHETS

Le SMICTOM de Fontainebleau propose le service « ALLO DÉCHETS » aux habitants qui pour des raisons de mobilité ne pourraient pas se rendre à la déchèterie. Après avoir pris un RDV une équipe se rend à votre domicile et collecte tous les déchets qui peuvent aller en déchèterie (végétaux, métaux, cartons, gravats...)

Pour prendre RDV avec le service ALLO DÉCHETS téléphonez au 01 64 23 35 54 ou envoyez un mail à contact@aiprefon.fr

(10€/m³ pour tous les déchets sauf pour les gravats, 20€/m³)

Les dossiers avancent...

◆ CE QUI A ÉTÉ RÉALISÉ

- **Un état des lieux de l'ensemble des espaces verts** du village a été fait par Isabelle Pautrel, les arbres dangereux ont été abattus, d'autres élagués (sapins près du cimetière, tilleuls de la lanterne aux morts...). Un plan pluriannuel d'entretien est mis en place.

- **Des arbres fruitiers ont été plantés** en remplacement de l'acacia abattu, près des nouveaux points de collecte d'apport volontaires, mis en service mi-novembre par le SMICTOM.

◆ LES PROJETS À VENIR

- **La rue de la gare sera engazonnée** et le stationnement limité.

- **Cimetière** : Les ifs du cimetière seront sévèrement taillés avant la fin du mois de mars pour leur redonner leur forme originelle et dégager les tombes alentour. Ils reprendront des couleurs au printemps... Une réunion a eu lieu avec le CAUE début décembre afin d'aménager un Columbarium et un jardin du souvenir. L'objectif est de l'ouvrir en 2022.

- **Produits phytosanitaires** : un état des lieux est en cours pour optimiser les pratiques de la commune en matière d'entretien des espaces verts et privilégier le désherbage non chimique (manuel, thermique, mécanique, paillage...) ce qui pourrait changer la configuration du village avec des zones d'enherbement, d'engazonnement et de fauche tardive.

- **Rénovations énergétiques**

Ma Prime Renov : Depuis le 1^{er} janvier 2020, l'Etat propose une nouvelle aide pour financer la rénovation énergétique des logements (isolation, chaudières et système de ventilation). Ces aides dépendent des revenus. Plus d'information : <https://www.maprimerenov.gouv.fr>

L'Espace info Energie de la CAPF et du PNR vous accompagne gratuitement dans vos projets de rénovation énergétique, avec des conseils techniques et sur les aides financières. Sur rendez-vous. Contacts : 01 64 98 11 79 - infoenergie@pays-fontainebleau.fr



Chenilles processionnaires

Nous renouvelons nos conseils (cf. Lettre d'information N°4) pour se débarrasser de ces nuisibles. Malheureusement, les chenilles processionnaires sont présentes dans le village et il est difficile de les éradiquer. Les papillons volent jusqu'à 25 km et les chenilles s'enfouissent dans le sol de quelques jours à 5 ans. Les traitements sont à renouveler tous les ans jusqu'à la disparition des chenilles.

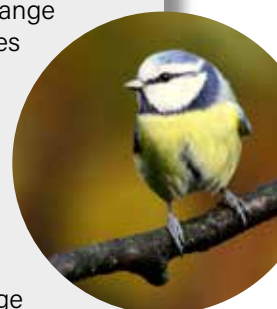
- **L'écopiège** doit être mis en place en février avant que les chenilles descendent en procession pour aller s'enterrer. Les chenilles sont récupérées grâce à la collerette fixée sur le tronc de l'arbre. C'est une solution alternative, basée sur la biologie des chenilles.

- **Le piège à phéromone** capture les papillons mâles de mai à septembre et réduit la reproduction.

- **Les boîtes à mésanges**. La mésange est le plus grand prédateur naturel des chenilles processionnaires, elle en consomme jusqu'à 500 par jour en période hivernale et lorsqu'elle nourrit ses petits. L'installation de boîtes à mésanges permet de réduire les populations de chenilles de 10 à 40%. La commune étudiera leur implantation sur les arbres communaux et encourage chacun à en installer dans les jardins.

- **Les traitements biologiques** : le *Bacillus thuringiensis* ou Btk est une bactérie non toxique et sans danger pour les animaux, qui vit naturellement dans le sol, elle attaque la paroi de l'intestin moyen.

- **Echenillage** : c'est une opération délicate, qui consiste à couper les nids et brûler les cocons. Il est préférable de faire intervenir un professionnel.



Voyage des aînés

Le voyage des aînés a eu lieu le 26 septembre à Avallon. Un grand merci aux organisatrices, Isabelle Charpentier et Françoise Papot, voici le récit du voyage.

Le samedi 26 septembre 2020, tout le monde est là à 7 h30 pour une journée du côté d'Avallon. Masque sur le nez, espacement sanitaire et gel hydro alcoolique.

Après un arrêt vers 10h pour un petit « encas » (croissants, café, thé), direction Massangis, un groupe visite le musée des Pierreaux qui perpétue la mémoire des carriers par des photos des exploitations, par divers outils et machines le tout expliqué par un carrier en retraite.

Un autre groupe profite d'une promenade dans le petit tacot qui fonctionnait entre 1881 et 1950 de Migennes à l'Isle sur Serein en passant par Chablis et qui véhiculait aussi bien des voyageurs ordinaires que les carriers et même les blocs de pierre. Une équipe de passionnés a remis 2 km de rail en état et continue à l'entretenir. Dans la gare, plutôt que des billets, il est proposé des chopines de Chablis.

A midi, déjeuner bien mérité dans un « routier » très chaleureux.

Visite de l'Abbaye de La Pierre qui Vire. Ce nom provient d'une caractéristique naturelle, à savoir une roche qui, posée sur une autre, pouvait être mise en mouvement par une simple

pression humaine. Aujourd'hui, la roche est scellée et surmontée d'une statue de la Vierge. On peut visiter l'église, l'expo sur la vie monacale et évidemment la boutique.

A Avallon, visite du musée du costume. Ce musée a été créé par 2 sœurs et leur mère qui ont chiné une impressionnante collection de costumes, d'objets et accessoires depuis au moins 50 ans. Elles les ont acquis lors de ventes aux enchères, auprès de quelques théâtres, lors de grandes brocantes.

Petit temps libre pour visiter Avallon avant de se retrouver autour d'un diner de grande qualité.

Retour à 23h30 après une journée bien remplie.



En bref...

◆ Le repas des aînés n'a malheureusement pas pu avoir lieu cette année en raison des conditions sanitaires et de la crise de la COVID-19. Nous espérons pouvoir organiser un autre repas courant 2021 lorsque la situation sera plus favorable. Peut-être à Pâques ?

◆ Pendant les 2 confinements, l'équipe municipale a proposé de l'aide aux personnes les plus fragiles (contact téléphonique, aide aux courses, livraison de pain...)

◆ Les activités du lundi ont repris lorsque cela était possible grâce à l'implication de Marie Legendre. Nous la remercions vivement.

ENFANCE / JEUNESSE

◆ CE QUI A ÉTÉ RÉALISÉ

- Au cours des six derniers mois, la priorité a été donnée à la gestion de la crise sanitaire et la **mise en place des protocoles afin d'assurer la sécurité** des enfants, du personnel communal et des enseignants. La distribution des colis aux aînés par les enfants n'a pas été possible.

- Le Conseil Municipal a investi cette année dans de nouvelles **décorations de Noël** afin d'animer le village. Des élus et des bénévoles ont décoré le village et fabriqué traîneau, rênes et boîte à lettres pour le Père Noël. De nombreux commentaires positifs ont été postés sur Facebook et reçus en mairie.



- Le **voyage scolaire** a dû être annulé, les fonds sont provisionnés pour un nouveau voyage lorsque cela sera possible et des sorties seront organisées quand la situation le permettra.

- **L'école maternelle** a été repeinte grâce à l'implication des bénévoles d'Arbonne-la-Forêt et de Saint-Martin-en-Bière pour la rentrée de septembre.

- **Transports scolaires** : les problèmes rencontrés en début d'année ont été résolus grâce à l'intervention rapide des élus auprès de la société Transdev, de la CAPF et du département. Le sondage en ligne à destination des collégiens et des lycéens a malheureusement eu peu de réponses (merci aux participants !), ce qui n'a pas permis de revoir les horaires des bus du mercredi. Le sujet sera suivi pour la prochaine rentrée.

◆ LES PROJETS À VENIR

- La commune va participer au **Rézo Pouce** organisé par le PNR, qui permet de partager des véhicules en toute sécurité. Peut-être une solution provisoire pour les jeunes ? L'accès est ouvert à tous.

- **L'informatisation des inscriptions et règlements** à la cantine sera étudiée en 2021.

- La **réhabilitation du city-stade** sera une priorité au cours des prochaines années, avec la recherche de subventions. L'aire de jeu sera aussi entretenue et l'offre élargie en 2022/2023.

COMMUNICATION

- ◆ Une page Facebook a été créée pour vous informer en temps réel.
<https://www.facebook.com/mairiearbonnelaforet/>
- ◆ Le site internet de la mairie est réactualisé régulièrement <https://arbonnelaforet.fr/>
- ◆ Un bulletin trimestriel est édité et distribué dans toutes les boîtes à lettres. (Dernier bulletin Automne septembre 2020)
- ◆ Une information par mail a été mise en place, pour les informations urgentes. 242 personnes se sont inscrites à la Lettre d'information d'Arbonne-la-Forêt. Si vous souhaitez les recevoir par mail, contacter la mairie. Elles ne sont pas diffusées en boîtes à lettres.

Etat-civil

Naissances

Joy-Kelly MORAT le 31/07/2020

Noé BOUDINET le 11/08/2020

Mariages

Christophe USCLADE et Laetitia LARTIGUE
le 12/09/2020

Franck CHÉNEAU et Isabelle CARRIER
le 19/09/2020

Décès

Pascal CONNAY le 17/10/2020

VIE LOCALE

◆ Les personnels se sont beaucoup impliqués pour mettre en œuvre les protocoles sanitaires dans les écoles et à la mairie, qu'ils en soient tous vivement remerciés. Il n'y a eu aucun cas connu de COVID-19 dans les écoles du village et tous les services communaux ont été assurés.

◆ **La Fibre** devrait arriver à Arbonne-la-Forêt en janvier 2021 avec une commercialisation à partir d'avril 2021. Les travaux ont démarré cet automne. Plus d'information sur le site : <https://www.covage.com/fibre-seine-et-marne-semafibre77/> . Vous pouvez y tester votre éligibilité et vous abonner à la lettre d'information.

◆ **Une pizzeria** ouvrira prochainement dans les anciens locaux de l'épicerie, avec un service de livraison à domicile.

◆ Une opération **broyage de sapins** avec distribution de vin chaud sera organisée le samedi 9 janvier 2021 de 10h00 à 12h00 sur le parking, grâce au Jardin des trois pignons Rodolphe ROBERT. Venez nombreux, en respectant les contraintes sanitaires.



Utilisation des drones dans le village

Vous êtes de plus en plus nombreux à utiliser des drones, il nous semble important de rappeler quelques règles de base.

Votre drone pèse plus de 800g, mais moins de 25kg

◆ Il est obligatoire d'enregistrer électroniquement votre appareil dans un registre des aéronefs civils sans personne à bord (<https://fox-alphatango.aviation-civile.gouv.fr>).

◆ Vous avez également l'obligation de suivre une formation rapide et gratuite sur le même site.

Votre drone pèse moins de 800g

Vous n'avez pas besoin de l'enregistrer, ni de suivre une formation. Toutefois, vous avez l'obligation de connaître la réglementation drone (Détail sur le site : <https://lesdrones.fr/univers-drone/reglementation-drone/>) également applicable à la catégorie précitée :

◆ Ne pas voler au-dessus d'une agglomération, ni au-dessus du public.

◆ Vous avez le devoir de respecter la vie privée d'autrui. Cela signifie : ne pas filmer, ni photographier, ni enregistrer

des personnes à leur insu, ni diffuser les prises de vue sans l'accord des personnes concernées, ni en faire une utilisation commerciale.

◆ Vous n'avez pas le droit de voler de nuit.

◆ Pensez à vérifier que la zone aérienne où vous avez l'intention de voler n'est pas interdite au vol de drones ainsi que l'altitude maximale autorisée pour le vol sur : <https://www.geoportail.gouv.fr/donnees/restrictions-pour-drones-de-loisir>.

◆ Gardez toujours votre drone à portée de vue afin de prévenir tout incident.

◆ Enfin, souscrivez une assurance spécifique capable de prendre en charge les accidents que vous pourriez créer, à défaut d'être couvert par votre assurance responsabilité civile.

Cette réglementation française sera amenée à évoluer très prochainement en raison de l'évolution des réglementations européennes traitant du sujet.

Conseils donnés par Jérémy Charbonneau

Plus d'informations : <https://www.geoportail.gouv.fr/carte>



Un peu d'histoire : l'Eglise Saint-Eloi

Retrouver l'histoire de cette petite église n'est pas chose facile... Voilà ce que l'on sait.

Depuis le XII^e siècle, les templiers avaient installé une commanderie à Arbonne, « petite et pauvre paroisse de quelques feux » (six habitants par feu) et ils possédaient une chapelle dédiée à Saint Blaise, au lieu-dit Baudelu (vers la route de Courance). Le village appartenait alors à la puissante famille des Guignard de Montguignard (ou de Saint Priest selon les sources ?) seigneurs de Samois et d'Arbonne, dont la devise était « Fort et ferme ». Lors de la guerre de Cent Ans, les Anglais mirent le feu à la commanderie et à la chapelle. Par la suite, les Templiers abandonnèrent la commanderie et au XVII^e siècle le commandeur Jérôme de Feuquière fut autorisé à la bailler, à titre de rente foncière et perpétuelle, à M. Henri Clausse, chevalier, seigneur de Fleury, Grand-Maître des eaux et forêts de France, la chapelle fut ensuite transformée en grange.

Quand la chapelle Saint Eloi fut-elle érigée ? Les documents indiquent des constructions au XII^e, XIII^e, XV^e et XVI^e siècles. La nef fut détruite, il ne subsiste que le chœur, 11 mètres de long, orienté vers l'est, symbole du soleil levant et signe de la transcendence de l'image du Christ. A l'extérieur, deux pans de mur marquent les anciennes dimensions de la nef.

L'église, de forme rectangulaire avec un clocher carré de vingt et un mètres de haut, montre un chevet de trois ogives, des arcs de voute retombant dans le chœur sur des colonnes avec chapiteaux à feuilles d'acanthé retournées. La forme de voute à nervure prismatique et les piliers indiquent le commencement du XII^e tandis que la fenêtre à la vierge est du XV^e, comme la statue et certains vitraux peints. Le portail est du XVI^e, époque à laquelle la nef déjà en ruine imposa la fermeture de l'église. La cloche date du XIX^e « En 1856 je fus fondue pour l'église par le fondeur de Napoléon III et nommée Félicie de la Rochejaquelin princesse de Talmond ». D'autres vitraux datent du XX^e, figurant Saint Eloi et Saint Sébastien, exécutés par l'atelier Roger Bateau de Paris.

Originaire du Limousin, le « Bon Saint Eloi » appartenait à une riche famille de paysans, mais il préféra s'orienter vers l'orfèvrerie. Il gagna la confiance du roi Clotaire II qui le nomma orfèvre royal, fonctionnaire de la Trésorerie royale et conseiller à la cour. En 629, Dagobert lui confia la direction des ateliers monétaires du royaume. Mais Saint Eloi attiré par la vie religieuse quitta ses fonctions et fonda le monastère de Solignac, puis sa propre maison de l'île de la Cité, qui devint le premier monastère féminin de Paris. Il fut ordonné prêtre vers 640 et mourut en 660.



Ministère de la Culture (France), Médiathèque de l'architecture et du patrimoine, diffusion RMN-GP

Saint Eloi est le patron des orfèvres, forgerons, métallurgistes, quincaillers, serruriers, mécaniciens, garagistes... Il est aussi le protecteur des chevaux et à ce titre des cultivateurs et des charretiers. C'est sans doute pour cela qu'il a été choisi pour l'église d'Arbonne, commune rurale par excellence. Sa statue présente dans l'église Saint Eloi date du XVIII^e.

En 1790, à la mise en vente des biens nationaux, la grange aux dîmes dépendant de la cure d'Arbonne fut vendue pour 400 livres et la cure pour 1620 livres. Celle-ci comprenait le presbytère attenant à la grange aux dîmes et plusieurs bâtiments couverts de tuiles, une cour, un puits et deux petits jardins. De l'autre côté de la rue, un autre jardin comportait 18 pièces

d'arbres fruitiers. Le maire Paul d'Etienne entreprit en 1992 des travaux de restauration du petit jardin de la cure, qui se trouve aujourd'hui devant la mairie. En 1998, la sacristie donnant sur la cour de l'école a été fortement endommagée par un orage. Elle a été supprimée et transférée dans l'ancienne mairie, celle-ci ayant été déplacée dans le bâtiment actuel.

Cet édifice de plus de 800 ans, inscrit au Monuments Historiques en 1926, situé au cœur du village méritait bien sa rénovation.

Sources et emprunts : Archives de la mairie d'Arbonne-la-Forêt (textes de Mme Mabillat et Jean-François Prévost)
<http://www.templiers.net/departements/index.php?page=77>
<https://foucautalain9.wixsite.com/patrimoine-urbain/single-post/2017/11/24/eglise-saint-eloi-arbonne-la-foret>
<https://nominis.cef.fr/contenus/saint/205/Saint-Eloi.html>

COMMERCE PARTICIPATIF

à ARBONNE-LA-FORÊT

BIENTÔT

Le Conseil Municipal a décidé de lancer et de financer en partie le projet, avec pour objectif une ouverture en mai 2021, si tout va bien... ou en septembre.

La situation sanitaire n'a pas permis d'organiser une réunion publique, mais un site Internet a été créé pour tout savoir sur le projet et suivre son avancement. Les travaux devraient démarrer en mars, avec l'aide des bénévoles, sous la responsabilité de Louis Taboga, responsable travaux de la commune et Olivier Guyader, décorateur. Le planning des prochaines réunions est disponible sur le site.

Site provisoire : <https://commpartalf.weebly.com/>

3 Réunions Zoom ont été organisées, vous avez été nombreux à y participer et proposer vos services, nous vous en remercions.

Si vous souhaitez participer aux Groupes Travaux, Produits, Communication & Animation ou Finances & Administration, vous pouvez contacter la mairie ou écrire sur la page contact du site.

Le local choisi est l'ancienne mairie d'Arbonne-la-Forêt, idéalement située au cœur du village et proche du parking.

Les cloisons intérieures seront abattues et l'ensemble réaménagé sur une surface de 32 m².

Cela ne permet pas d'avoir un espace convivial dédié, mais une grande table centrale avec des chaises seront installées et aux beaux jours, on pourra prendre un café dans la cour.

Un mur porteur d'un mètre d'épaisseur rend difficile l'utilisation de la salle donnant sur la rue, elle sera dédiée au stockage.

La salle du catéchisme est aussi la sacristie, elle a été affectée aux autorités religieuses en 1999 et ne peut donc pas être associée au projet.

La bibliothèque des enfants sera déplacée dans la salle des associations.

Le partenaire choisi est l'EPI, dont le 1^{er} commerce participatif a été créé à Châteaufort dans les Yvelines en 2015, depuis 70 commerces ont été ouverts. L'EPI met gratuitement à la disposition de la commune son logiciel de gestion.

monépi

Nous vous informerons dès que possible de l'ouverture du nouveau site internet pour adhérer à l'association qui gèrera le commerce participatif. L'adhésion et la participation au fonctionnement (sauf pour les personnes de plus de 70 ans ou en incapacité) sont obligatoires pour bénéficier des services de l'épicerie participative. Nous vous attendons nombreux pour l'ouverture.

**Assemblée Générale Constitutive
Samedi 30 janvier 2021 à 14h00**

Les statuts et le règlement de l'association seront discutés et le Président, le Secrétaire Général et le Trésorier seront élus.

Venez nombreux.

RETOUR POSITIF



1 0 1

réponses au questionnaire

9 8

foyers sont intéressés

7 0

**familles acceptent
de donner du temps
pour participer à
la gestion, aux travaux
ou au bureau (groupe produits,
groupe animations,
groupe finances)**

